



**L'avenir
se joue
ensemble**

Règlement du jeu Concours de pénalités « Panticosa Resort & Spa **** », organisé par le TO XIII

Article 1 :

Ce jeu est organisé par le TOULOUSE OLYMPIQUE RUGBY XIII, 107 avenue Frédéric Estèbe, 31200 TOULOUSE.

Article 2 :

Ce règlement général peut être complété par un avenant spécifique. Celui-ci serait affiché sur la page sommaire du jeu sous la mention "avenant au règlement".

Article 3 :

La participation à ce jeu implique de la part du candidat l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le candidat devra signer le dit règlement avant sa participation.

Article 4 :

Ce jeu est ouvert à tout individu majeur, sans restriction, sauf aux personnes salariées de la société organisatrice citée dans l'article 1, à leurs conjoints, parents, alliés vivant sous le même toit qu'eux et sauf aux personnes licenciées au Toulouse Olympique XIII ou dans tout autre club inscrit en Elite 1, Elite 2, Top 14, Pro D2, Fédérale 1, Fédérale 2, Fédérale 3.

Article 5 :

Tout candidat ne peut jouer qu'une seule fois dans les conditions prévues à l'article 6. Un seul prix est mis en jeu et ne pourra être attribué qu'à celui qui aura réussi l'épreuve précisée à l'article 6.

Article 6 :

Le jeu consiste pour le joueur à participer à un concours de pénalités, à la mi-temps de chaque rencontre du Toulouse Olympique XIII qui se dérouleront au Stade Arnauné des Minimes (107 avenue Frédéric Estèbe, 31200 TOULOUSE). L'unique lot à gagner, décrit dans la rubrique "le lot", sera remis en jeu tant qu'il n'aura pas été remporté.

Article 7 :

La participation au jeu-concours est ouverte aux 50 premiers inscrits. Les inscriptions se dérouleront du lundi précédent la rencontre à domicile du Toulouse Olympique XIII, midi, jusqu'au jeudi précédent la rencontre à domicile du Toulouse Olympique XIII, 18h. Pour s'inscrire, le candidat doit envoyer ses informations personnelles (Nom, prénom et date de naissance) et coordonnées (adresse postale complète, numéro de téléphone et adresse mail) à l'adresse contact@to13.com, en précisant qu'il souhaite s'inscrire au tirage au sort du Concours « Panticosa Resort & Spa **** » pour le match suivant.

Article 8 :

A l'issue de la session, le joueur ayant réussi l'épreuve comme définie ci-dessous dans la partie « Détails du jeu-concours « Panticosa Resort & Spa **** » recevra, sous réserve des dispositions de l'article 9, le lot décrit dans la rubrique "le lot".

Article 9 :

Le gagnant accepte par avance le lot tel que décrit dans la rubrique "le lot" du jeu, sans pouvoir demander un échange, une modification ou sa contre valeur en espèces. Le lot sera remis au gagnant après vérifications administratives, soit dans un maximum de trois semaines suivant la fin du jeu-concours.

Le nom du gagnant et le lot qu'il aura gagné seront annoncés au public dès la fin du concours et publiés sur le site www.to13.com



**L'avenir
se joue
ensemble**

Article 10 :

Le gagnant autorise par avance les organisateurs du jeu à publier son nom et son image tels que définis à l'article 8 sans que cette publication puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

Article 11 :

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Leur responsabilité ne saurait être engagée si quelques cas fortuits ou de force majeure imposaient quelque modification que ce soit au présent jeu.

Article 12 :

Les informations sur les joueurs, recueillies par les organisateurs à l'occasion du jeu, ne feront l'objet de communication à des tiers que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi N° 78 17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 13 :

Tout joueur ayant déposé ses coordonnées, peut à tout moment extraire son nom du fichier général sur simple demande écrite envoyée à :

Toulouse Olympique Rugby XIII
107 avenue Frédéric ESTEBE
31 200 TOULOUSE

Ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@to13.com

Article 14 :

Le présent règlement est consultable sur le site Internet du Toulouse Olympique XIII (www.to13.com). Il est également disponible sur simple demande écrite au Toulouse Olympique XIII.

Détails du jeu-concours « Panticosa Resort & Spa ** » :**

Le joueur qui aura été tiré au sort sera appelé à la mi-temps de la rencontre du Toulouse Olympique XIII à domicile désignée et pourra tenter de remporter 1 séjour pour 2 personnes au Panticosa Resort & Spa (détails ci-dessous).

Concours pénalité :

- Le concours de pénalité aura lieu lors d'un match du championnat de France Elite 1, désigné au préalable par l'organisateur (cf. Article 1 de ce règlement), organisé au Stade Arnauné des Minimes.
- Le concours de pénalité est ouvert au candidat ayant préalablement été tiré au sort selon les règles énoncées dans l'article 7 de ce règlement.
- Le concours de pénalité se déroulera sur le terrain d'honneur du Stade Arnauné des Minimes, à la mi-temps de d'une rencontre au préalablement désignée, selon les modalités définies ci-dessous :
- Une seule tentative pour le candidat : depuis le centre du terrain (50 mètres face aux poteaux). En cas de réussite, le candidat remporte le lot.

Le lot :

1 séjour pour 2 personnes au Panticosa Resort & Spa **** comprenant :



L'avenir
se joue
ensemble

- 2 nuits au Panticosa Resort & Spa ****
- 2 petits-déjeuners
- 2 entrées au SPA Panticosa Resort & Spa ****

Prix public du lot : 640 euros TTC

Photos du « Panticosa Resort & Spa **** » :



Le « Panticosa Resort & Spa **** » vu de l'extérieur



L'un des salons du « Panticosa Resort & Spa **** »



L'avenir
se joue
ensemble



*L'une des chambres du « Panticosa Resort & Spa **** »*



*La piscine intérieure du « Panticosa Resort & Spa **** »*

Retrouvez plus d'informations sur www.to13.com

Toulouse Olympique XIII - 107, avenue Frédéric Estèbe - 31200 Toulouse
M° ligne B : Barrière de Paris - (33)5 61 57 80 00 - www.to13.com